

Twitter Compte @Prefet67

Charte de modération et d'engagement

Objectif du compte Twitter @Prefet67

Le compte @Prefet67 a pour objectif d'informer les internautes sur les actions des services de l'État dans le département du Bas-Rhin et de la région Grand Est.

Objectifs de la charte d'utilisation et de modération

La présente charte a été élaborée afin de préciser aux abonnés du compte @Prefet67 et aux utilisateurs de Twitter les conditions de consultation et d'interaction de ce compte.

L'utilisateur de Twitter en consultant le compte @Prefet67 et en interagissant par des commentaires accepte sans réserve la présente charte d'utilisation et s'engage à la respecter lors de chacune de ses visites sur ce fil Twitter.

Accès au fil Twitter de @Prefet67

Le fil Twitter de @Prefet67 est un espace ouvert à tous. Pour le suivre, l'internaute doit être inscrit au préalable sur Twitter, dans le respect des conditions définies par Twitter pour son fonctionnement.

Modération du compte Twitter @Prefet67

Les internautes sont libres de retweeter avec un commentaire les tweets du compte @Prefet67 ou d'identifier le compte @Prefet67 dans leurs tweets pour apporter une information ou susciter le débat sur le fil Twitter.

Les commentaires sont visibles dès qu'ils sont retweetés. Ils ne sont modérés qu'a posteriori par le service de la communication interministérielle de la préfecture du Grand Est.

Les commentaires doivent d'être écrits dans un langage compréhensible par tous. Les utilisateurs sont invités à réagir aux tweets par des commentaires en rapport avec le sujet initial.

En interagissant avec le compte @Prefet67, les utilisateurs reconnaissent la possibilité pour le modérateur de masquer les commentaires ou les tweets contraires à l'ordre public, aux bonnes mœurs et aux dispositions légales telles que décrites, entre autres, dans la partie « Devoirs des utilisateurs ». Ils reconnaissent également la possibilité pour le modérateur de masquer les utilisateurs dont les tweets

et commentaires ne respecteraient pas ces prescriptions de façon répétitive.

Les messages à caractère publicitaire, les petites annonces ou les messages contenant des coordonnées téléphoniques ou postales seront supprimés.

L'utilisateur qui suit le fil Twitter du compte @Prefet67 accepte pleinement et sans aucune réserve la présente charte d'utilisation et s'engage, lors de chacune de ses visites sur ce fil, à la respecter.

Devoirs des utilisateurs

Le service de la communication interministérielle de la préfecture du Grand Est, qui assure la gestion du compte @Prefet67, se réserve le droit de masquer tout commentaire contraire aux règlements et lois en vigueur, tel que, entre autres :

- les commentaires contraires au respect de la vie privée, de nature diffamatoire ou injurieuse, ou constitutif de harcèlement,
- les propos à caractère obscène ou pornographique,
- les contributions incitant à la discrimination ou à la haine, ayant un caractère sexiste, homophobe, raciste, xénophobe, manifestant un prosélytisme religieux ou proférant des attaques envers une religion,
- les propos à caractère violent et incitant à la violence ou à la commission d'un délit,
- les contributions révisionnistes, négationnistes ou faisant l'apologie des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité.